
Procès-verbal de la 1^{re} séance ordinaire du *Conseil d'établissement* du
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR tenue le
mardi 26 novembre 2024, à 16 h 30, au local 3012

Sont présents : M^{mes} Mélanie Binette
Karianne Bolduc
Natalie Chouinard
Élisabeth Côté (invitée)
Marie-Josée Dorval
Mélissa Rousseau

MM.
Éric Archambault
Éric Bérubé
James Bolduc
Guillaume Giangola
Francis Laforest (invité)
Jérôme Lambert
Rodrigue Leclerc
Benoit Ouellet

Sont absents :

Gino Albert
Dominic St-Pierre

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Ouverture de l'assemblée à 16 h 30. Après vérification des présences, nous constatons que nous avons quorum. M. Benoit Ouellet, directeur de centre, souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Présentation de notre invitée, Mme Élisabeth Côté, qui vient nous parler du recrutement international au point 6 du présent ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Benoit Ouellet procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Natalie Chouinard et appuyée par M. Éric Bérubé.

Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

Puisque le procès-verbal de la séance du 24 septembre dernier a été acheminé à tous avant la rencontre, nous n'en ferons pas la lecture.

L'adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 tel que déposé est proposée par Mme Natalie Chouinard et appuyée par Mme Mélissa Rousseau.

Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre extraordinaire

Puisque le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre dernier a été acheminé à tous avant la rencontre, nous n'en ferons pas la lecture.

L'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2024 tel que déposé est proposée par M. James Bolduc et appuyée par Mme Marie-Josée Dorval.

Adopté à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal

Au point 7 « Rapport annuel 2023-2024 », nous avons questionné le taux de placement à la suite des offensives en construction. Nous avons reçu les statistiques officielles :

- Le taux de diplomation global au Québec est de 64 % pour tous les AEP;
- Sur 2 100 inscriptions en Charpenterie-menuiserie, 1 265 élèves ont été diplômés et 645 d'entre eux travaillent actuellement dans le domaine;
- Le gouvernement a annoncé la fin des AEP accélérés avec rémunération dans le domaine de la construction.

Une obligation de travailler dans le domaine après la formation, comme c'est le cas en santé, aurait dû faire partie des conditions. M. Benoit Ouellet nous informe qu'il se pourrait que de nouveaux projets, montés sur une base semblable, soient présentés dans les prochains mois.

6. Recrutement international

À la suite des nombreux changements annoncés dans les médias au niveau de l'immigration, Mme Élisabeth Côté a été invitée à la présente rencontre pour nous expliquer les impacts qu'auront ces derniers sur le recrutement international du CFPPA.

Trois grands changements sont à souligner, soit :

1. **Changements au niveau de l'IRCC quant à l'admissibilité au permis de travail post-diplôme.** Auparavant, le permis de travail post-diplôme était ouvert, avec une durée variable, selon la durée de la formation suivie. Les étudiants ayant obtenu leur permis d'études avant le 1^{er} novembre 2024, doivent maintenant réussir un test de français reconnu pour être admissibles. Pour les étudiants qui ont reçu, ou qui recevront leur permis d'études après le 1^{er} novembre, l'obtention systématique d'un permis de travail post-diplôme ne sera plus garantie, sauf pour certains secteurs reconnus (Charpenterie-menuiserie, Électricité, Santé, Usinage, Mécanique d'engins de chantier et Plomberie-chauffage). Certains programmes sont à confirmer, dont Électromécanique, Pâtes et papiers – opérations et Soudage-montage. Pour obtenir un permis de travail dans un

secteur non reconnu, les étudiants devront se tourner vers un permis de travail fermé, ce qui est très difficile à obtenir.

2. Changements au niveau du Programme de l'expérience québécoise

Les élèves inscrits à des formations d'une durée de 1 800 heures sont normalement admissibles à ce programme pour obtenir la résidence permanente. Toutefois, celui-ci est actuellement suspendu jusqu'au 30 juin 2025 dans le but de réévaluer les niveaux d'immigration. Ces changements sont en vigueur depuis le 31 octobre dernier.

3. Changements pour les détenteurs d'un permis d'études qui souhaitent changer d'établissement d'enseignement

Les détenteurs d'un permis d'études devront maintenant refaire une demande de permis lorsqu'ils souhaitent changer d'ordre d'enseignement (par exemple passer de l'université à la formation professionnelle). Toutefois, ce changement ne s'applique pas d'un centre de formation professionnelle à un autre.

Une bonne nouvelle ressort quand même du lot. Les étudiants pourront maintenant avoir un emploi pendant leurs études 24 h par semaine plutôt que 20 auparavant. Pendant les vacances, ceux-ci peuvent travailler le nombre d'heures qui leur convient.

Du côté du CFPPA, une mission de recrutement en Afrique devait avoir lieu cet hiver. En raison des plus récentes annonces, celle-ci a malheureusement été annulée, mais devrait être reconduite l'an prochain. À l'automne, Mme Côté s'est rendue en France avec les Grands Propulseurs pour visiter des lycées et des salons privés dans le but de recruter de futurs élèves.

7. Fermeture budgétaire (2023-2024)

Puisque le budget final pour l'année 2023-2024 a été envoyé à tous avant la rencontre, nous n'en ferons pas une lecture détaillée. M. Benoit Ouellet fait un rapide survol des enveloppes principales.

2023-2024 a été une année exceptionnelle puisque les AEP en Charpenterie-menuiserie et en Santé nous ont donné un gros coup de pouce au niveau financier. Nous avons donc clôturé l'année avec un surplus d'environ 500 000 \$. Toutes les enveloppes budgétaires sont équilibrées ou sont très près de l'être.

8. Approbation du budget révisé

Lors de la rencontre du 24 septembre dernier, un budget équilibré avait été présenté. La version soumise pour la présente rencontre a été ajustée selon les paramètres réels et selon notre clientèle réelle. Nous aimerions pouvoir terminer l'année avec un surplus à réinvestir dans l'accompagnement aux élèves. M. Benoit Ouellet fait un survol des enveloppes budgétaires principales. Une version rééquilibrée sera présentée en février et nous donnera un meilleur portrait global.

L'approbation du budget révisé tel que déposé est proposée par M. Rodrigue Leclerc et appuyée par M. Éric Archambault.

Adopté à l'unanimité.

9. Mao

Le ministère de l'Éducation nous avait demandé, il y a environ un an et demi, de leur soumettre la prévision de nos besoins en MAO. Puisque notre CSS a connu un dépassement de budget d'environ 15 millions de dollars l'an dernier, le ministère nous demande de réduire nos dépenses de MAO jusqu'en avril 2025. Nous avons donc un budget alloué d'environ 10 000\$/secteur d'ici là. Il est important de noter que cet argent n'est pas perdu, mais bien retardé.

10. Gel d'embauche

Un gel d'embauche dans l'ensemble de la fonction publique québécoise a été annoncé. Le secteur de l'éducation devrait être moins touché puisque le personnel en soutien direct à l'élève est exclu de cette consigne. Le libellé des postes affecté est toujours à venir. Nous ne savons pas combien de temps ce gel d'embauche durera.

11. Dons

Nous n'avons reçu aucun don depuis la dernière rencontre, toutefois nous souhaitons en faire un point récurrent à l'ordre du jour. Un projet est en cours avec AMT Moulage Inc., mais nous aurons seulement les détails à la prochaine rencontre.

12. Autres points

a) Garderie en milieu scolaire

M. Éric Bérubé aimerait savoir où en est le projet de garderie qui avait été discuté il y a quelques années puisque plusieurs de nos élèves tireraient avantage de ce service. M. Benoit Ouellet nous informe qu'un projet pilote avait été soumis par le CPE de Rivière-du-Loup il y a quelques années, mais le projet est tombé à l'eau et ne garantissait pas nécessairement de la place à nos élèves ou au personnel en priorité. Il faudrait voir si un projet serait réalisable en lien avec notre AEP en Service de garde.

13. Période de questions du public

Il n'y a pas de public lors de cette séance.

14. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 4 février prochain, à 16 h 30, au local 3012.

15. Clôture de la séance

Tous les points ayant été épuisés, M. Benoit Ouellet prononce la levée de la séance à 17 h 26.

La levée de la séance est proposée par M. Éric Bérubé et appuyée par M. Éric Archambault.

Adopté à l'unanimité

Mélanie Binette, présidente

Benoît Ouellet, directeur

BO/kb